



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION n° 2024-31 du 3 avril 2024

OBJET : Vote des taux d'impositions 2024

<p>Nombre de conseillers en exercice : 33</p> <p>Présents et représentés : 32</p> <p>Absent(s) excusé(s) : 1</p> <p>Date de la convocation : 19 mars 2024</p>	<p>L'An deux mille vingt-quatre le trois avril, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Concorde en salle Rodin, sous la Présidence de Monsieur Christian BERAUD, Maire.</p> <p><u>ÉTAIENT PRÉSENTS :</u> M. BERAUD, Mme TAUNAY, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. CRUZILLAC, Mme BRAQUET, M. LEVALLET, Mme ALMEIDA, Mme COMTE, M. LE STER, Mme TOHON, M. FOURNIER, Mme LEBEAULT, Mme DE CARVALHO, M. KERVRAN, M. LANSADE, Mme TALLEC, M. EMMENECKER, Mme CAZER, M. JARNOUX, Mme PREVIDI, M. FERRIE, Mme GAUTHIER, Mme PERDEREAU, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI, Mme PERRON, Mme BLANC</p> <p><u>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</u> Mme JANIN par Mme TALLEC, M. GOURTAY par M. CRUZILLAC, M. DANIEL par Mme PERDEREAU</p> <p><u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</u> Mme LE MAÎTRE</p>
---	--

M. EMMENECKER est nommé Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATION n°2024-31 du 3 avril 2024

OBJET : Vote des taux d'impositions 2024

La loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 contient un certain nombre de mesures fiscales à prendre en compte pour l'élaboration des budgets des communes et EPCI.

Ainsi, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale et institue un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte est progressivement entrée en vigueur depuis 2020 et est complètement effective à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023.

Les communes et EPCI conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, renommée taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Ce même article a prévu un gel du taux de taxe d'habitation entre 2020 et 2022. A compter de 2023, il rétablit le pouvoir de ce taux pour les communes et EPCI.

En conséquence il appartient au Conseil municipal de délibérer pour fixer les taux des trois taxes locales : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux sans augmentation par rapport à 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D1612-1,

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies 1636 B sexies A,

VU l'avis de la Commission finances du 26 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux des impôts directs locaux 2024, sans augmentation par rapport à 2023, comme suit :

Taxe d'habitation :	12,78%
Taxe foncière sur le bâti	35,11%
Taxe foncière sur le non-bâti	47,78%

DONNE pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 5 abstentions (Mme PERDEREAU, M. DANIEL, Mme COSSIC, M. PERDEREAU, M. DAVRIU PHILIPPI)

Le maire, certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du CGCT et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité et de sa publication. La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.
Le Maire,
Christian BERAUD.

Fait et délibéré en séance publique
les jour, mois et an susdits
Le Maire,



[Handwritten signature]
Christian BERAUD.

Accusé de réception en préfecture
091-219100211-20240403-202431-DE
Reçu le 11/04/2024